



NOUVELLE ZELANDE



Fiche-pays 2019-2020

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, pour l'année 2018-2019, le nombre de postes était de : 12 Les chances d'obtenir un poste étaient de 45% .
Conditions générales	<p>Seules sont recevables les candidatures d'étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none">• de nationalité française ;• résidant en France (sauf personnes en enseignement à distance ou effectuant une mobilité à l'étranger, ex : Erasmus +) ;• inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2018-2019 ;• ayant effectué la totalité de leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français, en France ou à l'étranger ;• âgés de 20 à 30 ans au 31/12/2019 ;• ayant des compétences en langue anglaise évaluées et justifiées par un professeur d'anglais (niveau B1 du CECRL). Si vous avez obtenu un diplôme ou une certification dans la langue du pays concerné, il vous sera demandé d'en fournir une copie dans votre dossier. <p>➤ Les candidats actuellement assistants de langue avec le CIEP ou l'ayant été par le passé ne seront pas prioritaires.</p> <p>➤ Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays. Le non-respect de cette règle entraîne l'invalidation immédiate des candidatures.</p> <p>➤ Tout dépôt de candidature vaut pour engagement et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.</p> <p>➤ Le CIEP informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois de juillet 2019.</p>
Disciplines	<p>Au moment du dépôt du dossier, avoir validé au minimum une L3 dans l'une des disciplines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• LLCE, LEA (anglais) ;• FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. <p>L'année scolaire en Nouvelle Zélande débute en février et se termine en décembre de la même année. Le type de contrat proposé n'est donc pas compatible avec les obligations de service des candidats préparant un concours de l'enseignement français : le report de stage, s'il est accordé, ne peut se faire que pour une année.</p>
Villes ou régions d'affectation	Auckland, Christchurch, Dunedin et Wellington
Établissements	Écoles primaires, collèges et lycées
Durée du contrat	10,5 mois (début février 2020 - mi-décembre 2020)
Temps de travail et de congés	15 heures par semaine Congés selon le calendrier scolaire local.



NOUVELLE ZELANDE



Rémunération mensuelle	<p>2170 NZD soit environ 1230€ net (conversion en euros donnée à titre indicatif, susceptible de varier selon le taux de change)</p> <p>Le salaire mensuel est donné à titre indicatif, sur la base du revenu brut annuel fixe de 2018. Ce salaire est échelonné sur un paiement toutes les deux semaines.</p> <p>L'assistant a le statut de contractuel du ministère néo-zélandais de l'éducation.</p> <p>Les frais de transports entre les écoles d'affectation sont remboursés.</p>
Aide à l'installation	<p>Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.</p> <p>Les assistants pourront être accueillis à l'aéroport selon leur ville d'affectation.</p> <p>À leur arrivée, les établissements mettent à disposition des assistants un logement temporaire d'un mois, payant (chez les professeurs ou dans une habitation du campus de l'école).</p>
Visa	<p>Visa de travail (<i>work visa</i>) à entrées multiples valable un an. NB : Le visa vacances-travail (<i>Working Holiday Visa</i>) n'est pas applicable.</p> <p>Frais de visa : 200€ soit environ 350 NZD auxquels peuvent s'ajouter des frais médicaux de 70 à 100€. La demande de visa, s'effectue auprès des services britanniques (la conversion en euros est donnée à titre indicatif).</p> <p>L'assistant sera remboursé de ses frais à hauteur de 100€ à la fin du semestre 1.</p>
Couverture sociale	<p>L'assistant bénéficie du régime national de santé publique, pendant la durée de son contrat. Cette assurance ne couvre l'assistant que du premier au dernier jour de son contrat.</p> <p>Il est recommandé de souscrire à une assurance maladie-décès-rapatriement et de responsabilité civile.</p>
Réunion d'information	<p>Deux journées d'orientation seront organisées en février 2019, et une journée de bilan à la fin du séjour.</p>
Informations diverses	<p>Pour toute question concernant les différentes réglementations en vigueur (douane, circulation automobile, etc.), il convient de s'adresser aux autorités compétentes :</p> <p>Ambassade de Nouvelle-Zélande en France : https://www.mfat.govt.nz Ambassade de France en Nouvelle-Zélande : www.ambafrance-nz.org International Languages Exchanges and Pathways (ILEP) : http://ilep.ac.nz</p>
Validation du séjour	<p>Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger sous forme d'ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet du CIEP : www.ciep.fr/assistantfr/validation.php</p>



NOUVELLE ZELANDE



Carte 2019-2020

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour 3 villes.

- Si vous n'avez pas de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- À titre indicatif, est précisée ci-contre entre parenthèses la répartition, par ville, des postes proposés pour le recrutement des assistants en 2018-2019.

Auckland (8)
Christchurch (2)
Dunedin (1)
Wellington (1)

